

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

50019 - Il vaut mieux s'empresse de rompre le jeûne (au moment opportun)

question

Le fait de ne rompre le jeûne qu'après la prière du Maghreb est-il une source de récompense ?

la réponse favorite

Louange à Allah

Le fait de retarder la rupture du jeûne n'est pas une source de récompense. Au contraire, le meilleur, le plus parfait c'est de s'empresse à rompre le jeûne dès le coucher du soleil. Selon al-Boukhari (1957) et Mouslim (1098) d'après Sahl ibn Saad, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **les gens seront bien aussi longtemps qu'ils s'empressement à rompre leur jeûne... .**

Le même hadith est rapporté par Abou Dawoud (n° 2353) d'après Abou Hourayra en ajoutant : « Parce que « les Juifs et les Chrétiens retardent (la rupture du jeûne) (déclaré **beau** par al-Albani dans Sahihou Abi Dawoud (2353).

AL-Nawawi a dit : **Le hadith implique une exhortation à rompre le jeûne dès que le coucher du soleil est constaté. Il signifie que l'ordre restera intact au sein de la Umma, et ses membres baigneront dans le bien aussi longtemps qu'ils maintiendront cette tradition (Sunna). S'ils se permettent de retarder la rupture du jeûne, cela est le signe précurseur du désordre qui les guette**

La parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **parce que les Juifs et les chrétiens retardent (...)** est commentée par at-Tibi en ces termes : **Cette justification indique que les**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

adeptes de la droite religion sont différents des ennemis qui se trouvent au sein des gens du livre et que la conformité à leur pratique est une cause de perte .

Selon Mouslim (n° 1099) Aïcha (P.A.a) fut interrogée à propos de l'un des Compagnons de Muhammad (Abd Allah ibn Massoud) qui s'empressait à rompre son jeûne et à accomplir la prière du Maghrib.. Elle dit : « c'est ce que faisait le Messager d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui).

Ach-Chafii dit dans al-Umm : **Il est recommandé de s'empresser à rompre le jeûne .**

Ibn Hazm dit dans al-Muhalla (4/380) : **La Sunna veut qu'on s'empresse à rompre le jeûne et qu'on retarde le repas de l'aube. Il suffit d'attendre que le soleil disparaisse à l'horizon, et rien de plus .**

Les ulémas mentionnent plusieurs explications liées à la recommandation de hâter la rupture du jeûne. en voici quelques unes :

1/ Se démarquer des Juifs et des Chrétiens ;

2/ Se conformer à la Sunna ;

3/ Ne pas ajouter au jour une partie de la nuit ;

4/ C'est plus facile pour le jeûneur et plus à même de l'aider à se vouer au culte ;

5/ Cela implique le prompt usage de ce qu'Allah (le Puissant et Majestueux) a rendu licite. Allah est en effet généreux. Et Il veut qu'on profite de sa générosité. Allah aime que Ses serviteurs s'empressent à profiter de ce qu'Il a rendu licite, dès le coucher du soleil.

Les ulémas soutiennent tous que cette jouissance doit commencer dès que le coucher du soleil est constaté par la vision oculaire ou par une information fournie par deux hommes intègres, voire par un seul homme intègre selon l'avis le plus sûr, d'après al-Hafiz (Ibn Hadjar). Voir Fateh al-Bari,

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

commentaire du hadith n° 1957 dans ach. Charh al-mumti' (6/267).